PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 07 DEC 2023

N/REF : 329 /DGPAA/DOMSE/DA/DSUR/CIS/KDCE

NOTE AUX USAGERS

Objet : vignette du 1er trimestre 2024

Les usagers du port d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons d'accès du 1er trimestre de l'année 2024 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (Département Sûreté et code ISPS) et seront exigibles à partir du 15 janvier 2024.

Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction des Finances et de la Comptabilité au plus tard le 09 janvier 2024.

Ampliations :

-TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES	
-PORTSECURITE	1
-UCACI	1
-FEDERMAR	1
-S.G. COMMUNAUTE PORTUAIRE	1
-GSP-GN	1
-CSP	1
-OIC	1
- ARCHIVES	1

Pour le Directeur Général,
et par délégation, le Directeur des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement

Colonel COFFI Yao Emmanuel D.
Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime